





Cette modification doit répondre aux points suivants:

Q1) Quelle est la structure de la nouvelle surface asphaltée?

Les spécifications et les exigences générales pour les trottoirs, bordures et caniveaux en béton et le revêtement de bitume préparé à chaud sont incluses à la page 1 du dessin C01.

Q2) Quelle est la structure pour le surfaçage et le recouvrement?

Les spécifications et les exigences générales pour les trottoirs, bordures et caniveaux en béton et le revêtement de bitume préparé à chaud sont incluses à la page 1 du dessin C01.

Q3) L'essai des matériaux est-il effectué par le propriétaire ou l'entrepreneur?

Tous les essais requis doivent être effectués par l'entrepreneur, conformément à la page 1 du dessin C01.

Q4) Où se trouve le dépotoir le plus près pour aller jeter les matériaux?

La GRC n'est au courant d'aucune installation de déchets ou de recyclage dans la région, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas.

Q5) Devons-nous maintenir une entrée/comptoir temporaire à l'avant pendant les travaux de rénovation intérieure?

Un calendrier des travaux du projet, y compris les travaux de rénovation intérieure, doit être présenté au chef de détachement et à la Gestion des biens avant le début des travaux, aux fins d'approbation. Il faudra peut-être prendre des dispositions pour maintenir un accès temporaire par l'avant du bâtiment pendant les travaux de rénovation, mais cette exigence dépend de l'échéancier proposé par l'entrepreneur.